

# Foyer Fontainois Magazine

n°11  
JUIN 2019



Page 8

« Le décompte  
des charges »



Page 9

« Marche St-Quirin »



Page 18

« L'été est plus gai  
sans gaspiller »

Foyer Fontainois

société de logement de services public



Visitez  
notre site !





# Sommaire

CCLP: Comité Consultatif des Locataires et des Propriétaires.....	3
Qu'est-ce qu'une mutation?.....	4-5
Le comptoir solidaire.....	6-7
Le décompte des charges.....	8
Marche St-Quirin à Leernes.....	9
Le rôle de la Justice de Paix.....	10
10 conseils pour bien préparer la rentrée.....	11
Consignes entretien WC.....	12
Fête des voisins 2019.....	13
Prévention cafards!.....	14-15
Pollution véhicule à moteur.....	16
Ressourcerie.....	17
L'été est plus gai sans gaspiller.....	18
Agenda des collectes.....	19
Contacts.....	20

Trimestriel – Paraît 4 fois par an

**Graphisme et impression:** Bietlot imprimerie

**Comité de rédaction:**

Emilie Paci, Valérie Marchal, Marina Mengoni, Vanessa Moine, Larissa Scelfo,  
Sabine Lenders, Claudio Gori, Jean Noto, Patrick Nazet, Pascal Sirault,  
Anthony Scalabrino, Clara Conti

**Editeur Responsable:**

Christophe De Freeuw, Directeur-Gérant  
Rue de l'Alouette 14/52 - 6140 Fontaine-l'Evêque



# CCLP



## COMITÉ CONSULTATIF DES LOCATAIRES & PROPRIÉTAIRES



Il y a 12 ans, un nouveau CCLP prenait place afin de faire le lien entre vous: Locataires - Propriétaires et le Foyer Fontainois pour qu'ensemble nous puissions au mieux défendre vos intérêts et essayer de résoudre les problèmes collectifs.

Nous sommes à votre écoute afin de trouver avec le bureau du Foyer, une solution à vos demandes concernant toutes problématiques collectives. Nous disons bien «**Collectif**» car nous sommes soumis à la Réglementation Wallonne, ainsi que celle de la SWL «**Société Wallonne du Logement**», qui stipule bien que nous ne pouvons pas prendre en charge toute demande individuelle, pour cela il y a des Permanences Administratives et Techniques au sein du Foyer Fontainois (cfr. horaires au dos du magazine).

Nous sommes également à la disposition pour l'accueil des nouveaux locataires afin de pouvoir les aiguiller si besoin en est.

Nous pourrions encore en dire mais le mieux, si vous rencontrez des problèmes **collectifs** ou si vous venez d'emménager, c'est de prendre contact avec nous, et ce, uniquement du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter cet horaire.

Concernant les problèmes de voisinage, nous vous rappelons que cela ressort des compétences de l'Agent de Quartier (Police).

Nous tenons aussi à rappeler, que nous sommes partenaire du Foyer Fontainois, de l'AMO et de la Régie de Quartier pour toute manifestation (Fête des voisins, Chasse aux œufs, etc.) mais également dans le cadre d'achats divers comme l'abri de jardin, les tables forestières au Jardin partagé, etc...

Dernièrement, nous avons fait l'acquisition de 3 bancs publics et de poubelles aux normes requises. Pour votre complète information, un banc ainsi qu'une poubelle seront placés devant le building du Foyer Fontainois. Quant aux 2 autres, ceux-ci seront installés devant les immeubles à appartements sis à la rue des Crocheux.

En mon nom et celui des autres membres du CCLP, nous vous envoyons toutes nos salutations.

*Pour le CCLP  
Le Président  
Emile Govaerts*



Emile GOVAERTS  
Président  
0497/27.07.80



Silvana SPINATO  
0496/78.04.51



Véronique ANTONIONI  
0470/53.71.80



Muriel DE HAEVER  
0488/00.24.65



# Locatif

## Qu'est-ce qu'une mutation?

L'Arrêté du Gouvernement wallon définit la mutation comme étant «Le transfert, au sein d'une même société, soit d'un logement non-proportionné vers un logement proportionné, soit d'un logement à un autre pour convenances personnelles ou en raison des revenus du ménage».

### Comment demander une mutation?

Le candidat à la mutation déposera sa demande, au Foyer Fontainois, au moyen du formulaire préalablement complété de demande de mutation spécifique. Ce formulaire est disponible en téléchargement sur le site internet du Foyer Fontainois mais aussi en distribution libre dans le hall d'accueil de nos bureaux.

Une fois votre dossier rentré, vous recevez toujours une confirmation écrite de votre demande de la part du service de la gestion locative. Votre dossier sera dès lors dans la base de données et sera classé suivant son ordre de priorité et l'ordre chronologique des demandes rentrées. Le locataire devra alors patienter qu'un logement proportionné et/ou adapté à sa situation se libère.

### Comment se passe l'attribution des logements pour une mutation?

Les logements libres du Foyer Fontainois doivent être attribués, au cours d'une même année civile, pour un minimum de 30 % des attributions (si la demande est suffisante) dans le cadre des mutations de logements et ce, suivant l'ordre défini par la réglementation en vigueur. Les mutations sont donc accordées suivant un ordre bien établi que le Comité d'attribution se doit de respecter.

Cet ordre est le suivant:

1. Les baux à durée indéterminée antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 3 chambres ou plus et en sous-occupation;
2. Au ménage qui sous-occupe son logement;
3. Au ménage qui sur-occupe son logement;
4. Au ménage qui occupe un logement proportionné et qui demande une mutation pour convenance personnelle;

5. Au ménage dont le locataire ou son conjoint a plus de 65 ans, qui occupe un logement d'une chambre et désirant une chambre supplémentaire.

**Il est important de signaler qu'une dette vis-à-vis du Foyer Fontainois peut retarder l'attribution d'un logement.** En effet, il sera demandé au locataire présentant un arriéré de régulariser au plus vite les sommes dues afin de pouvoir bénéficier d'une attribution. Une attention particulière sera portée à l'état du logement occupé. **Si le logement occupé par le locataire est en mauvais état d'entretien général, la mutation peut lui être refusée,** le temps qu'il réalise les travaux de remise en état qui lui incombent.

### Puis-je introduire une demande de mutation?

Toute personne locataire au Foyer Fontainois a le droit d'introduire une demande de mutation afin d'être transférée dans un autre logement géré par notre société de logement et concerné par une des 3 communes (Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche et Leernes).

Il existe toutefois une période moratoire de 3 ans pour les demandes pour convenance personnelle. **Les mutations pour convenance personnelle ne peuvent désormais être demandées si le locataire n'occupe pas son logement depuis au moins 3 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du bail.**

Les demandes qui ont été introduites avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 23 juin 2014 ont été annulées. Ces ménages pourront introduire à nouveau une demande mutation à l'issue du délai de 3 ans.

# Locatif



## Puis-je demander une dérogation pour une demande de mutation?

Il peut être dérogé à l'interdiction de demander une mutation pour convenance personnelle avant l'écoulement du délai de 3 ans pour autant que cette demande vise à obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à sa structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux.

Le demandeur de mutation devra alors impérativement fournir une attestation médicale à l'appui de sa demande justifiant de l'inadéquation entre le logement occupé et la nature des difficultés décrites dans l'attestation médicale.

## Je n'ai pas obtenu le type de logement souhaité, pourquoi?

Il arrive régulièrement que les locataires qui introduisent une demande de mutation, pour convenance personnelle notamment, souhaitent quitter un appartement pour aller vers une maison. Le Foyer Fontainois est alors confronté de manière régulière à des refus de propositions de logements.

**Une circulaire de la Société wallonne du Logement précise aux sociétés de logement que le souhait concernant le type de logement peut être pris en compte au moment de l'attribution lorsque plusieurs logements de types différents sont libres au même moment.**

Lorsqu'un ménage a marqué sa préférence pour une maison lors de son inscription, au moment où cette candidature sera en ordre utile pour bénéficier d'une attribution (qu'il s'agisse d'une demande de mutation, comme d'une candidature externe, conformément aux priorités et proportions définies par la réglementation), le comité d'attribution peut lui attribuer une maison. La préférence du ménage pourra être prise en compte à la condition qu'il y ait

plusieurs logements de même proportion et de types différents (maison-appartement-duplex) à attribuer lors de ce comité d'attribution.

Mais en aucun cas, il ne s'agit d'une obligation dans le chef de la société mais bien d'une possibilité. Il importe d'apporter cette précision car le refus d'un locataire par rapport à une proposition de logement n'est pas sans incidence. En effet, le locataire dispose d'un délai de 7 jours, à partir du jour qui suit la date de l'envoi de la décision d'une attribution ou date de l'accusé de réception, pour marquer son accord sur cette proposition.

Si le locataire refuse la proposition de logement, la conséquence de ce refus est la radiation immédiate pendant une période de 6 mois de la candidature après le 1<sup>er</sup> refus. Cela signifie concrètement, que le locataire ne pourra introduire une nouvelle demande de mutation qu'une fois ce délai de 6 mois expiré. Il reste cependant possible de solliciter une dérogation à l'application de la radiation: laquelle doit impérativement être motivée par des arguments objectivables.

Il est important de garder à l'esprit que le souhait concernant le type de logement souhaité n'est pas anodin puisqu'il peut avoir des conséquences sur la validité de votre candidature à la mutation.



# CPAS

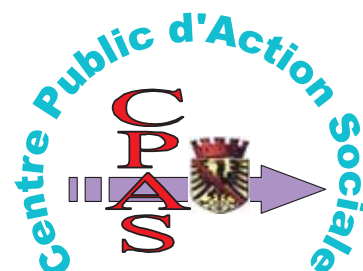
## LE COMPTOIR SOLIDAIRE

Après de longs mois d'attente l'épicerie sociale du CPAS « Le comptoir solidaire » ouvre ses portes.

Située à la Place de l'Esplanade, elle sera accessible à la population fontainoise répondant à divers critères. Vous trouverez ci-dessous le règlement de fonctionnement approuvé par le Conseil de l'action Sociale en séance du 21 mars 2019.

L'épicerie sera ouverte les lundis 13h30 à 16h00 / mercredis 09h00 à 11h00 / vendredis 09h00 à 11h00 ou sur rendez-vous (pendant les heures d'ouverture des bureaux).

Vous pouvez contacter M<sup>me</sup> Bousson Sophie, Service Insertion Sociale du CPAS au 071/54.98.18 pour toutes autres informations.



3, Place H. Cornille  
6140 Fontaine l'Evêque

## Règlement d'accès à l'épicerie sociale

### 1-PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'étude des droits repose sur des critères financiers: Etude du budget de la famille.
- L'étude des droits est motivée pour une difficulté passagère: facture importante, l'attente de ressources, un budget déséquilibré, faibles ressources, etc.
- Une participation de 70 % de la valeur marchande de référence des achats est demandée.
- Une participation non réglée empêchera systématiquement l'accès ou le renouvellement de droits d'accès.

#### Pour qui?

Une famille = l'ensemble des membres habitant sous un même toit, sous justificatifs.

(En cas de sous-location ou d'hébergement, présenter une attestation d'hébergement précisant le montant éventuel de la participation aux frais de loyer).

Une exception peut être faite pour les familles en situation irrégulière, hébergées dont les situations peuvent être traitées séparément de leur hébergeant.

L'épicerie sociale de Fontaine-l'Evêque s'adresse à toutes les familles résidentes sur l'entité de Fontaine-l'Evêque.

#### Pour combien de temps?

Les droits ne peuvent pas être acquis pour plus de 6 mois à la fois (sauf dérogation exceptionnelle si la situation le justifie).

La période d'éligibilité à l'épicerie sociale sera de maximum 6 mois dans l'année. Un délai de 3 mois devra être respecté entre chaque période de 6 mois d'éligibilité, ceci de façon à limiter toute dépendance avec la structure.

Remarque: le crédit fictif devra, sauf cas de force majeure, être consommé dans la période définie. Le crédit non utilisé, sera perdu.

#### Par qui?

Les demandes sont instruites par le département insertion socioprofessionnelle du CPAS et examinées par le CSSS.

#### Méthode de détermination de l'éligibilité et de calcul des droits

Une famille peut ouvrir des droits à partir du moment où son « reste pour vivre » est inférieur à 8 euros par jour/par personne.

**(Ressources du mois du foyer - charges du mois du foyer) / nbre de personnes dans le foyer / 30 jours = RPV de la famille.**

Plafond maximum de l'achat accordé en fonction du nombre de personnes dans le foyer:

- 50 euros / 1 personne
- 100 euros / 2 personnes
- + 30 euros par personne supplémentaire.

#### Instruction de la demande:

Le budget est établi sur la base des justificatifs (du mois en cours ou précédent) et joints obligatoirement en copie à la demande.

Les données personnelles et budgétaires sont gardées pendant 12 mois.

#### Les ressources:

- toutes les ressources de toutes les personnes d'un ménage (c'est-à-dire vivant sous un même toit) sont prises en compte.
- Les ressources liées au handicap des enfants ne sont pas prises en compte, et par conséquent les charges liées ne le sont pas (il existe des prises en charge).

Idem pour les ressources et dépenses liées à la scolarisation des enfants et des jeunes (bourses, loyer supplémentaire, frais de trajet scolaire, frais liés aux études universitaires, etc.).

### 2-SITUATION PARTICULIÈRE

Lorsqu'une personne est sous mesure de protection sociale, c'est la tutrice qui complète le dossier de demande et le transmet avec les pièces justificatives au CPAS.

### 3-LES COLIS D'URGENCE GRATUIT

- Le colis d'urgence est gratuit, et n'est pas conditionné à la participation du bénéficiaire pratiquée à l'épicerie sociale (70%).



# CPAS



- Les colis d'urgence répondent uniquement à des situations exceptionnelles de personnes présentant momentanément un reste pour vivre inférieur à 3 € par jour et par personne
  - Les colis d'urgence sont systématiquement prescrits par un intervenant social et font l'objet d'une demande argumentée sur le support prévu à cet effet (dossier social). L'octroi d'un colis d'urgence est soumis à la décision du Président du Centre Public d'Action Sociale.
  - Un colis d'urgence doit entraîner le dépôt d'une demande de droits si les conditions financières sont remplies et si les difficultés rencontrées ne peuvent se résoudre dans un laps de temps court.
- Il ne peut pas y avoir deux colis d'urgence accordés successivement. Les demandes d'ouvertures de droits (même sur des temps d'accès court d'un mois) doivent être favorisées. Les demandes de colis d'urgence doivent être limitées à deux colis maximum dans l'année.

## 4-CONTRAT D'ENGAGEMENT

L'accessibilité à l'épicerie sociale peut être conditionnée à l'atteinte d'objectifs (préconisés et discutés avec le bénéficiaire). Une charte d'accès et un dossier d'inscription sont signés entre le CPAS et le bénéficiaire, précisant les modalités de l'aide accordée. Un exemplaire de cette charte est systématiquement remis au bénéficiaire.

## 5-LES CHARGES

TYPE DE CHARGES	Traitement dans le cadre d'une demandes
Les charges prises en compte sont les charges fixes (obligatoires, liées à l'habitation principale) et les mensualités de crédit/dettes.	
<b>ASSURANCES</b>	
Ne seront comptabilisées que les assurances habitation, responsabilité civile et voiture. Les assurances rapatriement, assurance décès, assurance protection juridique ne seront pas considérées.	
Assurance automobile	1 assurance comptabilisée par foyer.
<b>TRANSPORT/AUTOMOBILE</b>	
Frais de réparation automobile	Non comptabilisés sauf si ils sont motivés par l'exercice d'une activité professionnelle.
Frais de transport	Non comptabilisés sauf si motivés par l'exercice d'une activité professionnelle. Dans ce cas, un plafond maximum est fixé à 60 euros/mois/pers. en activité. Les frais de transport liés à l'exercice d'activités ludiques ou scolaires ne seront pas comptabilisés.
Frais liés au passage du permis de conduire	Comptabilisés que si preuve qu'aucune autre aide n'a pas été mobilisée et si utilité professionnelle ou dans le cadre d'un parcours d'insertion.
<b>FRAIS DE SANTE</b>	
Frais liés à la santé (appareils audition, soins dentaires, lunettes, etc.	Après vérification des autres aides mobilisables. Non pris en charge systématiquement.
<b>FRAIS ENFANTS</b>	
Frais de cantine	Si aides possibles proposées par le CPAS > non considération du reste à charge dans le cadre de la demande d'accès à l'épicerie sociale. Si pas d'aides proposées par le CPAS > considération partielle possible visant une équité de traitement pour tous.
Frais d'activités extra-scolaires	Idem ci-dessus.
Frais de garde	Non comptabilisés sauf si justifiés par l'exercice d'une activité professionnelle et après calcul du quotient.
<b>DETTES ET DECOUVERT</b>	
Découvert bancaire	Peut être pris en compte dans le cadre d'une première demande. (Il ne sera plus pris en compte en cas de demande de renouvellement d'accès).
Si dettes < 2000 euros	Les mensualités de remboursements (payées) pourront être comptabilisées dans le cadre d'une demande initiale. Leur comptabilisation, dans le cadre d'une demande de renouvellement, sera dépendante du respect des objectifs fixés dans le cadre de la première période d'accès. Ces mensualités seront prises en compte à hauteur maximal de 30% du total des ressources.
Si dettes > 2000 euros	Les mensualités de remboursements pourront être comptabilisées dans le cadre d'une demande initiale. Une orientation vers l'établissement d'un dossier de surendettement sera systématiquement préconisée. Les mensualités de remboursement ne seront plus comptabilisées dans le cadre d'une demande de renouvellement d'accès, si aucune démarche n'a été entamée.
<b>DIVERS</b>	
Les charges exceptionnelles résultant d'un choix ne sont pas prises en compte (école privée, argent de poche, abonnement revue, abonnement télévision, épargne-pension, épargne systématique pour enfants, etc.)	



# Compta



## LE DÉCOMPTÉ DE CHARGES ET CONSOMMATIONS

Chaque mois, le locataire paie une provision mensuelle pour les charges (frais de nettoyage des communs, entretien des espaces verts, entretien des ascenseurs, fourniture de chaleur, ...) en même temps que son loyer. Le montant de cette provision est fixé en fonction des factures de clôture de l'année précédente.

Chaque année, un décompte des charges est envoyé par courrier au locataire, généralement dans le courant du mois de juillet, dans le cadre de la régularisation annuelle des charges locatives.

### Comment est fait le décompte?

Il compare vos versements de provisions pour les charges et les consommations réelles de votre ménage.

### Si vous devez de l'argent au Foyer Fontainois:

Cela signifie que vous avez versé trop peu de provisions par rapport au total de vos charges et consommations.

Vous devez, dans les 2 mois de la réception du décompte, verser la somme due sur le numéro de compte bancaire indiqué.

En cas de difficultés de paiement, contactez immédiatement la société afin de déterminer, ensemble, un plan d'apurement.

### Si le Foyer Fontainois vous doit de l'argent:

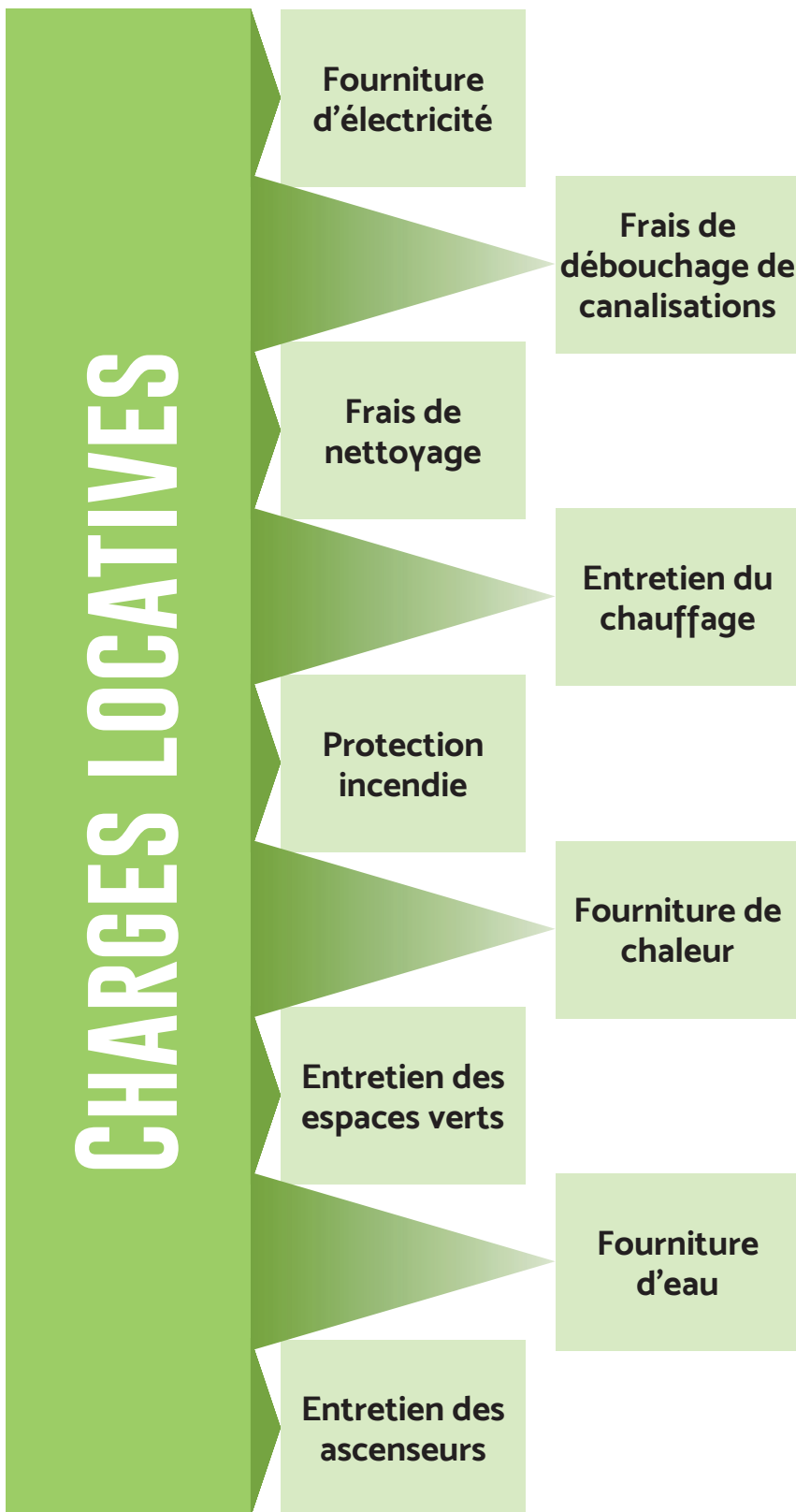
Cela signifie que vos provisions versées sont supérieures au total de vos charges et consommations.

Vous devez alors **impérativement** renvoyer le formulaire de remboursement complété et signé.

Attention, aucun remboursement ne sera fait tant qu'une DETTE LOCATIVE existe.

PS: Ceci est un exemple de provisions sur charges qui peuvent être réclamées. Ces charges peuvent bien évidemment varier.

Si vous avez besoin d'aide pour la bonne compréhension de votre décompte, n'hésitez pas à contacter nos services au 071/52.58.38 entre 9h00 et 12h00. Une équipe dynamique est à votre disposition.







## FONTAINE-L'EVÊQUE: LA RÉGIE DE QUARTIER RESSUSCITE SAINT-QUIRIN



Un projet social fait revivre le folklore local. Antoine Massez est le tout jeune Président de la nouvelle marche de Saint-Quirin.

Si cette marche a été abandonnée depuis des années, il aura fallu compter sur une collaboration gagnante entre les services de la Régie de Quartier de Fontaine-l'Évêque et le jeune homme, stagiaire au sein de l'institution.

Au départ du projet, la passion d'Antoine pour les marches. « J'ai invité mon médiateur social, Claudio Gori, parce que je marchais à Binche chez les dragons de Montignies-Saint-Christophe. Ensemble nous avons travaillé pour remettre la marche sur pied et ainsi redynamiser le quartier et apporter notre pierre à l'édifice du folklore local. »

Si cette marche est de retour c'est grâce à la Régie de Quartier et son médiateur social Claudio Gori. Il a vu dans ce projet l'occasion d'allier le social au culturel d'une manière ludique et participative. Le centre de formation de base pour les demandeurs d'emploi s'inscrit dans un processus de réinsertion socio-professionnel. Le public au parcours très lourd est accueilli dans la structure afin de bénéficier de formations et de services. « Une de nos missions essentielles est la redynamisation des quartiers. Nous avons vu dans ce projet une réponse à nos missions », explique Claudio Gori.

La Présidente du Foyer Fontainois, Nathalie Maghe, se félicite de l'enthousiasme dont a fait preuve Antoine: « Il nous a proposé de remettre cette marche oubliée et abandonnée au goût du jour et lui rendre sa place dans l'agenda culturel de l'entité. Avec lui, nous

avons mis au point cette première marche regroupant plusieurs groupes de marcheurs de la région. En procession, nous allons sortir les reliques de Saint-Quirin et emprunter un parcours au sein des cités de Leernes. La Saint-Quirin a toujours été fêtée à Leernes et maintenant la marche est de retour ».

Une soixantaine de marcheurs ont répondu à l'appel dont les Gendarmes de Jumet, l'armée de Napoléon de Charleroi, les Grenadiers de Soignies et les Zouaves du Pays Noir de Marcinelle.

Le saint martyr est fêté le 30 avril, d'origine romaine et païenne, il était un officier de l'empereur Trajan. L'église de Leernes possède les reliques de Saint-Quirin, qui font l'objet, depuis plusieurs siècles, d'un pèlerinage pour obtenir la guérison d'ulcères incurables, dit vulgairement *le mal de Saint-Quirin*, ainsi que deux statues de Saint-Quirin placées dans des niches, l'une à l'autel de Notre-Dame, l'autre à gauche du chœur.

Source: DH - F.Ng.

### DÉBRIEFING APRÈS LA MARCHÉ...

**Dans le cadre d'une de ses missions qui est la redynamisation des Quartiers, le Médiateur Social et un ancien stagiaire ont relancé ensemble un nouveau projet social qui a fait renaître le folklore dans la localité de Leernes. Cet ancien stagiaire a été élu Président de cette nouvelle marche.**

Malgré la météo morose, celle-ci n'a pas empêché, le samedi 4 mai 2019, les stagiaires et l'équipe d'encadrement accompagnés de son Président et de marcheurs venant de différents horizons de sortir et de se réunir devant le siège social de la Régie des Quartiers, pour l'inauguration et le départ de la 1<sup>re</sup> marche de Saint-Quirin. Cette manifestation s'est traduite par un grand moment de joie, d'amitié et de rapprochements.

Au total, une soixantaine de marcheurs ont répondu présents.

Cette première marche a remporté un franc succès. Les marcheurs ont fait connaissance les uns avec les autres, ont passé un moment de convivialité et ont appris à se connaître un peu mieux. C'est certainement une bonne chose pour la continuité de cette marche sur le quartier de Leernes.

Source: Claudio GORI - Médiateur Social



# Juridique

## LE RÔLE DU JUGE DE PAIX

En tant que citoyens, nous sommes parfois confrontés à des situations problématiques du quotidien: une séparation avec votre partenaire, un conflit de voisinage, un désaccord avec votre propriétaire, ...

C'est dans ce genre de situation que le Juge de Paix intervient. C'est un juge de proximité. Il s'occupe des problèmes que vous pouvez rencontrer avec votre famille, vos voisins, votre logement. Il essaye de donner une réponse à dimension humaine, de préférence en concertation avec les parties. Sa démarche s'inscrit principalement dans le cadre d'une conciliation. Vous l'aurez donc compris, il intervient dans de nombreux aspects de votre quotidien et ne traite que d'affaires civiles.

Pour des contestations en matière de bail et d'appartement, le juge de paix compétent est celui du lieu où est situé le bien immobilier ou l'appartement loué. En matière familiale, vous devez vous adresser au juge de paix du dernier domicile ou lieu de résidence conjugale.

Avant le procès à proprement parler, il vous est également loisible de tenter une conciliation devant ce juge. Elle est gratuite, s'effectue sans formalité et permet d'éviter une procédure longue et coûteuse. Dans ce cas, le juge a réellement un rôle de médiateur. Il dispose de connaissances juridiques, d'expérience pratique et de connaissances psychologiques.

Si vous êtes convoqués devant le juge de paix, lisez bien la citation ou le pli judiciaire afin de savoir ce que la partie adverse vous réclame et où et quand vous devez être présent.

Si vous (ou votre représentant) ne comparez pas devant le juge, vous serez condamné par défaut. Cela signifie que la partie demanderesse obtiendra automatiquement gain de cause parce que le juge ne pourra pas entendre vos arguments.

Sachez également que désormais, la justice de paix de Fontaine-l'Évêque n'est plus compétente. À la suite d'une réforme judiciaire, toutes les affaires sont transférées à Marchienne-au-Pont, rue de Beaumont, 28.

Source:

« Le juge de paix, Le juge le plus proche du citoyen », SPF JUSTICE.



# Trucs et astuces



## 10 CONSEILS POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE (ENFANTS 5-11 ANS)

Les vacances d'été, c'est sympa ! Deux mois à se reposer, s'amuser... mais quelques jours avant la rentrée, il est important de retrouver un rythme adapté à cette reprise scolaire et de bien s'organiser pour éviter le stress.

### 1. ON REMET LES PENDULES À L'HEURE



Une bonne semaine avant la rentrée, il est utile de remettre en place une certaine régularité dans les horaires de sommeil. Réavancez progressivement l'heure du coucher mais également celle du réveil. Et pas d'exception le dernier week-end. Cela perturberait à nouveau le rythme de votre enfant et il risquerait d'être décalé pour le jour de la rentrée.

### 2. A L'HEURE DES REPAS AUSSI...

L'été, c'est souvent synonyme d'horaires de repas un peu décalés. Là encore, profitez de cette dernière semaine pour reprendre un rythme proche de celui de l'année scolaire. Mangez plus tôt et à des heures régulières. Profitez-en pour mettre de la « forme » dans l'assiette de votre futur écolier en lui proposant une alimentation bien équilibrée.

### 3. ON SE BOUGE !

Le matin, il est également nécessaire que votre enfant reprenne l'habitude d'être actif le plus rapidement possible après le réveil, une fois qu'il a pris son petit-déjeuner. Cela peut être une balade en famille, un jeu de ballon dans le jardin ou autre, l'essentiel est de se bouger. Le soir, en revanche, favorisez le calme. Pas d'activité stimulante après 20 heures.

### 4. ON RANGE LES CAHIERS DE VACANCES ET ON SORT LES LIVRES SUR L'ÉCOLE

Même si la rentrée approche, votre enfant est encore en vacances, laissez-le profiter de ses derniers jours de tranquillité... Si vous avez travaillé ensemble régulièrement pendant l'été, il sera prêt. En revanche, c'est le moment de lui proposer des livres qui parlent de l'école.

### 5. LES FOURNITURES



N'attendez pas la dernière minute pour acheter les fournitures scolaires. Vous pourriez trouver certains rayons vides et, en plus, cela favorise le stress ! Pour les fournitures, pas question de céder à toutes ses demandes, mais il est important que votre enfant choisisse au moins un article de prédilection, que ce soit le cartable de ses rêves ou la trousse à l'effigie de son héros favori.

### 6. GARDE-ROBE DE RENTRÉE... PAS FORCÉMENT LE JOUR J

Vous avez, bien sûr, acheté des nouveautés pour sa garde-robe de rentrée, mais pour le jour J, il est préférable de lui faire porter des vêtements qu'il connaît déjà et dans lesquels il se sent à l'aise. Cela aidera à le rassurer. Sauf bien sûr, s'il tient absolument à enfiler le nouveau t-shirt avec lequel il se sentira « plus fort » !

### 7. RETOURNER À L'ÉCOLE OUI, MAIS EN FORME !

Vaccins, problèmes de vue ou d'audition, caries... la rentrée est le moment idéal pour vérifier que votre enfant se porte bien. Profitez des derniers jours des vacances pour

prendre rendez-vous avec le pédiatre ou le médecin. Cela permettra à votre écolier de commencer l'année en pleine forme. Pensez aussi aux certificats médicaux nécessaires pour certaines activités sportives.

### 8. TOUT LE MONDE SE RASSURE

Cette rentrée est un moment de stress pour tous. Plus vous vous montrerez serein(e), plus votre enfant envisagera cette rentrée de manière positive. S'il entre dans une nouvelle école, profitez des journées portes ouvertes pour prévoir une petite visite. S'il n'y en a pas, prenez rendez-vous avec la Direction et amenez votre enfant pour visiter les locaux. Pour le rassurer, parlez-lui aussi de tout ce qu'il va faire à l'école comme activités sympas, de ses copains qu'il va retrouver ou des nouveaux qu'il va se faire.

### 9. LE JOUR J, ON EST PRÊT !

Anticiper, c'est la clé d'une rentrée réussie. Pas question de se laisser déborder le grand jour. Pour gagner du temps, préparez son cartable et sa tenue la veille, avec lui. Cela évitera un éventuel conflit matinal sur le choix des vêtements. Pensez aussi à préparer la veille la table du petit-déjeuner. Proposez-lui un petit-déj' complet avec, au menu; calcium, vitamine C, protéines... Et montrez-lui l'exemple en ne faisant pas vous-même l'impasse sur ce repas important.

### 10. JOURNÉE EXCEPTIONNELLE MAIS PAS D'EXCEPTION

Vous êtes tenté de décaler légèrement le réveil pour lui offrir quelques minutes de sommeil en plus ce jour-là. Mauvaise idée ! Vous risquez d'être stressée à l'idée qu'il soit en retard et donc de lui communiquer vos angoisses. Préférez un lever en douceur, dans le calme et prenez le petit-déjeuner ensemble.

**BONNE RENTRÉE !**



# Trucs et astuces

## AVIS – NETTOYAGE

On garde tous en mémoire un mauvais souvenir des toilettes de notre école primaire: wc vétustes, mauvaises odeurs, etc. Ces lieux consacrés à l'hygiène intime accusent en effet trop souvent un manque de propreté.

Nous déplorons le fait que nos ouvriers soient confrontés à ce genre de problème, à savoir des conduites obstruées par manque d'entretien de vos canalisations. La photo ci-contre montre dans quelles conditions nos ouvriers travaillent, ce à quoi ils sont confrontés. Certes, des installations peuvent être vétustes mais les éléments obstruant les tuyaux présents sur cette photo sont des matières fécales !

Par conséquent, pourriez-vous penser à eux et procéder à un nettoyage régulier de vos canalisations afin d'éviter ce genre de désagrément. Dès lors, il faut protéger les **WC** (chasse, cuvette, tuyauterie), **les éviers, lavabos, baignoires, douches** et surtout s'ils ne sont pas utilisés régulièrement.

### ■ L'eau bouillante

Si vous remarquez que l'eau de votre évier ou de votre lavabo s'écoule plus lentement que d'habitude, versez une bonne quantité d'eau bouillante dans la bonde. Elle dégagera les poils, la graisse et le savon qui obstruent la tuyauterie.



### 5 astuces pour nettoyer vos canalisations

#### ■ Les cristaux de soude

Réalisez un drain avec des cristaux de soude fondus dans de l'eau. Laissez agir pendant 30 minutes, voire toute la nuit, avant d'utiliser l'évier ou le lavabo.

#### ■ Le marc de café

Grâce à ses propriétés désodorisante et dégraissante, le marc de café constitue un allié de taille pour le nettoyage de vos canalisations. Avant son utilisation, vérifiez que votre tuyauterie n'est pas bouchée. Une fois versé, accompagnez le marc de café d'eau bouillante pour un nettoyage optimal.

#### ■ Le bicarbonate de soude et le vinaigre blanc

Afin de venir à bout des mauvaises odeurs dans vos canalisations, versez-y une solution composée d'une cuillère à soupe de bicarbonate de soude, d'une cuillère à soupe de gros sel et de deux cuillères à soupe de vinaigre blanc. Laissez agir une heure et rincez avec un litre d'eau.

#### ■ Les glaçons au vinaigre

Parfaits pour un entretien mensuel, les glaçons au vinaigre s'avèrent efficaces pour nettoyer les canalisations de votre lavabo, votre évier ou votre cabine de douche. L'acidité stoppe la prolifération des bactéries et ainsi, les mauvaises odeurs.

# Évènement



## LA FÊTE DES VOISINS - 31 MAI 2019

Cette année encore, nous avons organisé la fête des voisins, en collaboration avec la Régie des Quartiers et l'AMO Pavillon J.

Cet évènement simple et populaire où proximité rime avec convivialité est devenu une véritable tradition de printemps. C'est l'occasion de briser la glace et de renforcer les liens.

Sur l'entité de Fontaine-l'Evêque, un grand barbecue a été organisé sur le temps de midi, au sein du jardin partagé (Cité des Oiseaux). Le tout accompagné d'une ambiance musicale. Le château gonflable, les jeux anciens et le grimage ont ravi tous les enfants de l'école voisine. Et pour terminer sur une note sucrée, plusieurs locataires ont gracieusement offert des pâtisseries. Nous tenons vivement à les en remercier; car la fête des voisins c'est aussi ça: un moment de partage pour tous.

La Régie des Quartiers quant à elle a organisé, sur Leernes (Plaine «Gré du Vent»), un goûter à la manière foraine. Les différentes animations pour les enfants ont fait le bonheur de tous. Sur Forchies-la-Marche (Ecole des 3 Bonniers), un buffet a été offert aux convives, agrémenté d'une soirée dansante. L'ambiance était au rendez-vous!

Pour notre plus grand bonheur, nombreux ont été ceux qui nous ont rejoint dans la joie et la bonne humeur. Grâce à vous, cette nouvelle édition fut un succès et nous espérons vous y retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.



Avec le soutien de:





# Prévention

## PRÉVENTION CAFARDS

**Locataires indésirables de nos habitations, les blattes sont susceptibles de détériorer et contaminer les aliments: elles les souillent de leurs excréments et d'une sécrétion malodorante (un liquide foncé qui coule de leur bouche) et véhiculent des germes pathogènes (bactéries, champignons, protozoaires, helminthes).**

### COMMENT REPÉRER LES CAFARDS – BLATTES?

Les blattes sont lucifuges, c'est-à-dire qu'elles fuient la lumière. Elles sont donc actives surtout la nuit et c'est durant cette période qu'il vous sera le plus facile de les repérer. Pour cela, vous pouvez éclairer brusquement l'espace qui vous semble contaminé.

La présence de blattes ne signifie pas forcément que votre logement n'est pas décent et propre. Elle peut être passagère et liée à un facteur externe (contamination des emballages que vous ramenez de vos courses...) mais si votre logement est mal entretenu, elles se multiplieront très facilement.

Elles sont omnivores et se nourrissent de pain, pâtes, viande, insectes, animaux morts, produits laitiers, légumes, fruits, excréments d'hommes et d'animaux, cuir, tissus, cheveux et papier... Les femelles vivent 6 mois ou plus. Elles peuvent survivre 10 à 40 jours sans nourriture (cela dépend de l'humidité ambiante).

Les blattes vivent dans des endroits chauds (25°-32°C) et humides (70%) où elles trouvent de la nourriture. Leur mode de reproduction rend la lutte difficile: elles sécrètent, autour des œufs, une oothèque (enveloppe) assez solide qu'elles cachent dans des fentes ou fixent aux murs et aux plafonds puis les recouvrent de papier, de nourriture ou d'excréments. Chaque oothèque contient plusieurs centaines d'œufs.

### LIMITER LES INVASIONS DE BLATTES: LA PRÉVENTION

Les blattes pénètrent dans les bâtiments, soit en volant, soit par des fentes étroites ou de petites ouvertures. Une seule femelle ou même une capsule d'œufs cachée dans un emballage suffit pour infester un édifice.

Pour limiter les invasions de blattes, il faut éliminer les facteurs qui facilitent leur développement (l'eau, l'alimentation, les lieux où elles peuvent nicher).

### LES MÉTHODES ANTI-CAFARDS

Procédez à un nettoyage complet de la pièce infestée à l'aide d'un aspirateur et d'un détergent. Si vous capturez des blattes avec l'aspirateur, mettez le sac d'aspirateur dans un sac poubelle et jetez-le immédiatement.

- Stockez vos denrées alimentaires dans des récipients hermétiques en verre ou en plastique. Pensez à récupérer des emballages hermétiques vides en verre pour vous équiper à moindre frais (pots de miel...),
- Ne laissez pas d'eau ou d'aliments à leur disposition,
- Nettoyez votre cuisine après les repas afin d'éliminer les miettes et si vous renversez une substance, épongez-la immédiatement,



# Prévention



- Placez l'alimentation (croquettes...) de vos animaux dans une gamelle que vous fermerez après chaque repas et évitez si possible de laisser la gamelle d'eau disponible pendant la nuit,
- Gardez votre poubelle fermée et videz-la quotidiennement,
- Lavez la vaisselle après chaque repas,
- Éliminez les dépôts de graisse qui se trouvent éventuellement à proximité des espaces de cuisson (cuisinière, four),
- Videz si possible les coupelles d'eau de vos plantes intérieures,
- Réparez toutes les fuites d'eau,
- Diminuez la température et le taux d'humidité de votre logement. Pour cela, aérez régulièrement et nettoyez les ventilations,
- Obstruez les espaces par lesquels les blattes pénètrent chez vous (placez par exemple une moustiquaire sur votre vide-ordure si vous en possédez un). Mais prenez soin de ne jamais boucher les dispositifs de ventilation et d'aération.

## COMMENT RÉALISER UN PIÈGE ANTI-CAFARDS?



Pour piéger les cafards (méthode adaptée d'une technique de l'OPIE, Office pour les insectes et leur environnement):

- Prendre un petit pot en verre ou une boîte de conserve
- Couvrir l'extérieur à l'aide d'un ruban adhésif rugueux
- Enduire l'intérieur d'huile afin d'empêcher les blattes de s'échapper (à renouveler quotidiennement)
- Placer un appât à l'intérieur (pain + bière)

## COMMENT TUER LES CAFARDS?



Vous pouvez tuer les cafards en les noyant dans de l'eau savonneuse.

L'utilisation d'insecticide est déconseillée en raison des risques pour la santé et l'environnement, il vaut mieux d'abord essayer d'autres méthodes moins dangereuses. Les cafards sont des animaux très résistants et ces dernières sont souvent insuffisantes, surtout si d'autres appartements ou maisons proches sont également contaminés.

- Des insecticides écologiques à base de pyrèthre peuvent être utilisés contre les cafards.
- Des granulés insecticides à base de poudres composées de pyrèthre et de borax donnent de meilleurs résultats que les solutions ou pulvérisations car ils agissent plus longtemps et les blattes les transportent avec elles et contaminent leur oothèque.
- Aujourd'hui, des gels insecticides destinés aux blattes sont disponibles, ils ont révolutionné la lutte contre ces animaux, car ils ne sont pas toxiques pour l'homme et l'animal. Ils contiennent du Fipronil et sont actifs contre toutes les espèces de cafards, même ceux résistants aux insecticides organo-phosphorés (à éviter) ou pyréthroïdes.



<https://www.consommerdurable.com/2009/12/comment-se-debarrasser-et-lutter-contre-les-cafards-blattes/>  
<http://www.ecoconso.be>



## POLLUTION MOTEUR VÉHICULE

Source: Vias + Jean Noto

Si l'infraction est constatée par les forces de l'ordre ou agent constatateur, le contrevenant se verra infliger une amende de 58 euros. À noter que ce type de contraventions est plutôt rare. La verbalisation de ce comportement n'est pas vraiment une priorité.



### Laisser son moteur tourner plus de 10 secondes émet plus de CO<sub>2</sub> que redémarrer

Le but est plus d'ordre environnemental que sécuritaire. En effet, laisser tourner son moteur plus de 10 secondes émet plus de CO<sub>2</sub> que de redémarrer. En plus d'être nuisible pour l'environnement, cette pratique serait dangereuse pour la santé. *L'exposition à la plupart des polluants est plus élevée dans l'habitacle qu'à l'extérieur.*

De la même façon, couper son moteur permet de réaliser de précieuses économies. *Laisser le moteur fonctionner à l'arrêt pendant 60 secondes engendre une plus grande consommation de carburant que de l'arrêter pour le remettre en marche 60 secondes plus tard. Avec les prix actuels des carburants, c'est important à savoir, pour rappel, la pollution de l'air cause chaque année plus de 400.000 décès prématurés en Europe, dont 9.300 en Belgique où Bruxelles et Anvers disposent déjà de leurs zones basses émissions.*

### Pas d'exceptions !

Des exceptions sont-elles possibles? **La réponse est claire:** *La seule raison valable pour ne pas arrêter le moteur est que le véhicule est considéré comme en circulation. Il n'y a pas d'exception.*

Autre évolution: la sanction attribuée. A l'heure actuelle, comme expliqué précédemment, l'infraction est passible **d'une amende de 58 euros**, considérée comme une infraction environnementale, la peine évolue. **L'infraction est classée en 2<sup>e</sup> catégorie** au sens du Code wallon de l'Environnement.

*Lorsque l'infraction est poursuivie au niveau pénal, l'infraction peut être sanctionnée d'un emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende d'au moins 100 euros et au maximum de 1 000 000 euros ou d'une de ces peines seulement (art. D.151). Lorsque l'infraction n'est pas poursuivie pénalement, elle est alors poursuivie de manière administrative. Au niveau administratif, l'infraction peut être sanctionnée d'une amende administrative de 50 euros à 100 000 euros (art. D.160). Une perception immédiate sera prévue de l'ordre de 130 euros prévu par la loi.*

**La loi est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.**





## Un objet encombre votre intérieur et envie de vous en débarrasser en lui donnant une 2<sup>ème</sup> vie ?



**La Ressourcerie du Val de Sambre** assure, pour les habitants des entités d'Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul un service GRATUIT de collecte à domicile des encombrants en bon ou mauvais état!

### Comment bénéficier du service de la Ressourcerie du Val de Sambre?

- 1 Contactez-nous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre un rendez-vous.
- 2 Lors de ce contact, nous établirons ensemble la liste précise des objets ou encombrants à enlever par notre équipe de collecte.
- 3 Nous vous téléphonerons la veille du rendez-vous pour vous confirmer notre passage et vous préciser la tranche horaire dans laquelle notre équipe de collecte se présentera à votre domicile.
- 4 Le jour de l'enlèvement, soyez présent et rassemblez les objets et/ou encombrants au rez-de-chaussée de votre domicile dans un endroit directement accessible depuis la route.

#### Remarques :

- Pour connaître les encombrants autorisés/interdits à la collecte, consultez notre site [www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be)
- Attention, tout dépôt des objets et encombrants sur la voie publique est interdit.
- Nos équipes ne collectent pas dans les caves, les étages ou dans les jardins.
- Veillez à communiquer l'ensemble des objets et encombrants à enlever lors du passage de notre équipe. Tout objet ou encombrant non communiqué préalablement pourrait être refusé lors de la collecte.
- Pour faciliter le travail des équipes, démontez ce qui peut l'être et rassemblez les petits objets dans des caisses en carton ou sacs en plastique.
- Dans le cas d'un enlèvement de matériaux bruts (planches/lattes en bois, parquet, lattes en PVC,...), veillez à rassembler ensemble les grandes planches/lattes et mettre les plus petites dans des caisses en carton, sacs en plastique ou tout autre contenant équivalent. Tout enlèvement de matériaux bruts ne répondant pas à ces conditions pourrait être refusé lors de la collecte.

Après la collecte, les objets et encombrants sont triés. Certains seront nettoyés, réparés ou relookés par le CISP Trans'Form du CPAS de Charleroi pour être ensuite mis en vente dans leur magasin de seconde main cogéré avec Oxfam Solidarité (avenue de Philippeville 290-292 à Marcinelle – Tél. : 071/3765.05). Les autres encombrants/objets seront démantelés et dirigés vers une filière de recyclage en priorité ou en valorisation énergétique.



La  
**Ressorcerie**  
du Val  
de Sambre

Plus d'infos sur :  
[www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be)

Avec la participation  
de votre commune





# Propreté

## L'ÉTÉ EST PLUS GAI SANS GASPILLER !

Il fait beau ! Il fait chaud ! C'est l'occasion de recevoir au jardin et de manger pieds nus dans l'herbe avec ses amis, en humant les arômes grillés du barbecue... Pour que ce moment soit à la fois un moment de plaisir et de gourmandise, évitons le gaspillage alimentaire en diminuant notre impact sur l'environnement:

### ■ Préparer le feu:

Privilégiez du bois de récup (attention aux couleurs et protections diverses) ou du charbon de bois épuré plutôt que d'utiliser les allume-feux (nocifs pour la santé et pour l'environnement).

Comment démarrer un feu? C'est simple: quelques brindilles bien sèches, du petit bois et quelques bûches.

### ■ Préparer les plats:

1. **Ajustez les quantités** – comptez le nombre exact d'amis présents et interrogez vos invités sur leur goût en viandes et en légumes afin d'ajuster au plus juste les quantités.
2. **Choisissez des légumes locaux et de saison:** l'été est la saison la plus riche en variété de légumes et des plus goûteux. Achetez les légumes 2 jours avant de les consommer et conservez-les dans un endroit frais (ex.: la cave). Pour conserver de la salade nettoyée et non assaisonnée, placez-la dans une boîte fraîcheur, couvrez-la d'une serviette en tissu, refermez la boîte et mettez-la dans le bac de légumes au frigo ou à la cave. Vous pouvez encore la garder 2 jours.

3. **Le dessert:** en été, nos papilles préfèrent de la légèreté: des brochettes de fruits frais, une pomme enrobée au caramel cuite au barbecue, une banane au chocolat.
4. Pour la **décoration** de vos plats, inspirez-vous de la nature: quelques fleurs de pâquerettes dans la salade pour l'égayer, les fleurs de la ciboulette, de la capucine, les pensées qui sont également comestibles.

### ■ Après la fête:

1. **Remplacez au frais la viande et les salades** dès le repas terminé, ne pas les oublier sur la table de la cuisine pendant des heures.
2. **Prévoyez des boîtes pour les amis**, cela évite de manger trois jours de suite la même chose ou **accommodez les restes:** les petits restes de barbecue, des pommes de terre ou des pâtes tomberont à pic pour le repas du lendemain. Pour innover, pensez à accommoder vos restes.



L'équipe de

# tibi

vous souhaite de bonnes vacances

# tibi



## FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

### COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
<b>LUNDI</b>	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-POINT
<b>MARDI</b>	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE
<b>MERCREDI</b>		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE
<b>JEUDI</b>					COUILLET MARCINELLE RANSART
<b>VENDREDI</b>	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES <b>2<sup>EME</sup> PASSAGE:</b> (SAC BLANC) FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE				CHARLEROI GILLY GOSSELIES MARCHIENNE-DOCHERIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE



**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Assomption	Jeudi 15 août 2019	Samedi 17 août 2019

### DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	8	8-22	12	12-26	9	9-23
FLEURUS 2	9	9-23	13	13-27	10	10-24
FLEURUS 3	12	12-26	9	9-23	13	13-27
FONTAINE-L'EVÊQUE	3	3-17	7	7-21	4	4-18
GERPINNES	2	2-16	6	6-20	3	3-17
MONTIGNY-LE-TILLEUL	17	3-17	21	7-21	18	4-18

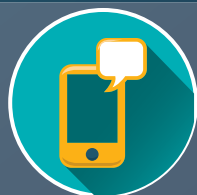


LE FOYER  
FONTAINOIS



# Contacts

## Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



### Par téléphone au 071/52.58.38.

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- Pour les **problèmes techniques urgents**, c'est-à-dire menaçant la sécurité des personnes et des biens (incendie, fuite de gaz, chute d'arbre, destruction de la toiture, panne généralisée dans les immeubles, fuite d'eau importante...), vous pouvez joindre **le service de garde au 0475/80.31.68.**



### Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



### Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14 bte 52 - 6140 Fontaine-l'Évêque
- Mail: [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be)
- Fax: 071/54.15.76.



### Notre site Web

- [www.foyer-fontainois.be](http://www.foyer-fontainois.be)

### Notre Facebook

- [www.facebook.com/foyerfontainois/](http://www.facebook.com/foyerfontainois/)

